



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 10, F +41 26 305 22 11
www.fr.ch/diaf diaf-sg@fr.ch

2012-102. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Cugy, secteurs « Les Esserts », « La Côte » et « La Crausa »

La Conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; RSF 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre de l'aménagement local, la commune de Cugy a fait dresser des plans pour une constatation de la nature forestière.

Sur les plans à l'échelle 1:1'000 dressés le 2 juillet 2012 par le bureau Hirsiger & Péclard SA, à Domdidier, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

En droit

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édition et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 20 juillet 2012 au 20 août 2012. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Par ces motifs, Constate

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Cugy, secteurs « Les Esserts », « La Côte » et « La Crausa », et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:1'000 dressés par le bureau Hirsiger & Péclard SA, à Domdidier, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Cugy auprès de l'Administration des finances.
3. La présente décision est communiquée :
 - a) au Service des forêts et de la faune, avec un plan (1 ex.) ;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune de Cugy, avec un plan (1 ex.) ;
 - au Service des constructions et de l'aménagement du territoire, avec deux plans (2 ex.) ;
 - à l'ingénieur forestier du 5^{ème} arrondissement, avec un plan (1 ex.) ;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune (1 ex.) ;
 - au bureau de géomètre pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours (1 ex.).

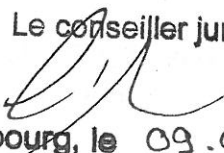
La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, section administrative, route André-Piller 21, 1762 Givisiez, dans les 30 jours dès sa notification.

Fribourg, le 5 septembre 2012



Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

Décision définitive et exécutoire

Le conseiller juridique : 

Fribourg, le 09.01.2013

Constatacion de la nature forestière

Les Esserts

Echelle au 1:1000

Légende :



Forêt



Limite de la forêt selon constatation du 28 juin 2012

Coordonnées : 558'100 / 184'010

Domdidier, le 12.07.2012.

Service des forêts et de la faune
5ème arrondissement
Route de l'industrie 116
1564 Domdidier

L'ingénieur forestier du 5ème arrondissement :

Tél. : 026 305 30 40
e-mail : foret5@fr.ch

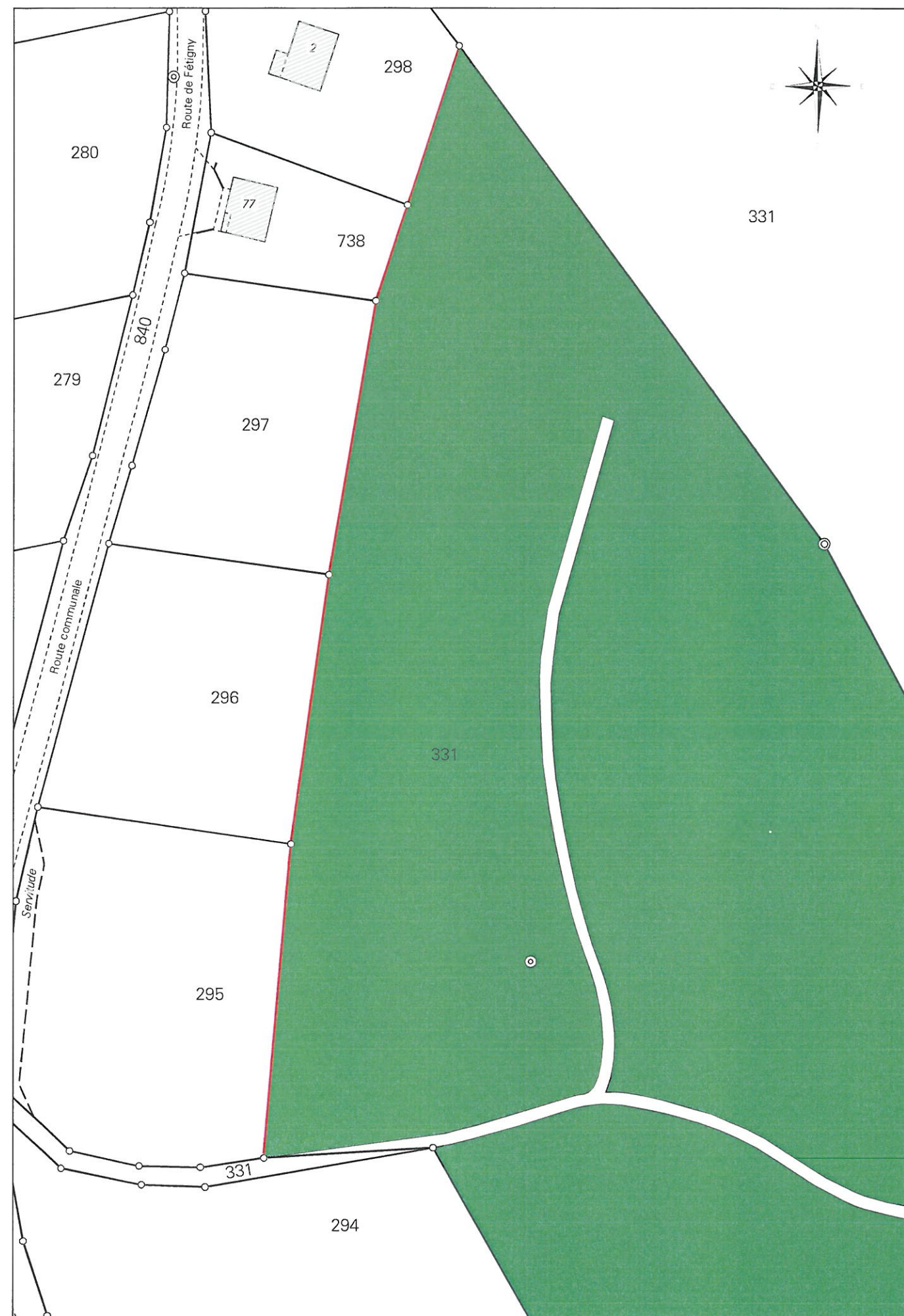
Domdidier, le 2 juillet 2012

HIRSIGER & PÉCLARD

Ingénieur géomètre officiel

1564 Domdidier • Rue du Château 5
T. 026 676 90 40 • F. 026 676 90 41
www.hp-geomatique.ch

Dossier N° 49024
Aut. N° 006/12.01.01/000

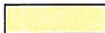


Constatacion de la nature forestière

La Crausa

Echelle au 1:1000

Légende :

-  Forêt
-  Haie
-  Limite de la forêt selon constatation du 28 juin 2012
-  Limite de haie selon constatation du 28 juin 2012

Coordonnées : 558'550 / 184'830

Domdidier, le 12.07.2012.

Service des forêts et de la faune
5ème arrondissement
Route de l'industrie 116
1564 Domdidier

L'ingénieur forestier du 5ème arrondissement :



Tél. : 026 305 30 40
e-mail : foret5@fr.ch

Domdidier, le 2 juillet 2012

HIRSIGER & PÉCLARD

Ingénieur géomètre officiel

1564 Domdidier • Rue du Château 5
T. 026 676 90 40 • F. 026 676 90 41
www.hp-geomatique.ch

Dossier N° 49024
Aut. N° 006/12.01.01/000

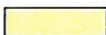


Constataction de la nature forestière

La Côte

Echelle au 1:1000

Légende :

-  Forêt
-  Haie
-  Limite de la forêt selon constatation du 28 juin 2012
-  Limite de haie selon constatation du 28 juin 2012

Coordonnées : 556'580 / 184'470

Domdidier, le 12.07.2012

Service des forêts et de la faune
5ème arrondissement
Route de l'industrie 116
1564 Domdidier

L'ingénieur forestier du 5ème arrondissement :



Tél. : 026 305 30 40
e-mail : foret5@fr.ch

Domdidier, le 2 juillet 2012

HIRSIGER & PÉCLARD

Ingénieur géomètre officiel

1564 Domdidier • Rue du Château 5
T. 026 676 90 40 • F. 026 676 90 41
www.hp-geomatique.ch

Dossier N° 49024
Aut. N° 006/12.01.01/000

